

COMMUNE DE MERIGNIES

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI DIX NEUF SEPTEMBRE DEUX MILLE VINGT QUATRE

(19 09 2024)

Etaient présents :

Paul Dhallewyn – Julien Voisin – Marie-Christine Lelay – Corinne Pruvot –
Jean-Paul Fleury - Martine Perez – Jérémy Cappoen - Marie-Paule Ghestin -
Cécile Vanlathem – Jérémy Cappoen – Florian Chouya - Jean-Marc Lorphelin -
Guislaine Choquet – Johanna Soula

Etaient absents :

Jean-Pierre Pouzadoux pouvoir donné à Paul Dhallewyn

Angélique Pécriaux pouvoir donné à Julien Voisin

Jeoffrey Depinoy pouvoir donné à Florian Chouya

Anne Marie Vervliet pouvoir donné à Marie Paule Ghestin

Evelyne De Rycker – Capucine Mouille - Laurent Kochanski – François Baux – Pierre Giovagnoli

Paul Dhallewyn, Maire ouvre la séance.

Corinne Pruvot est nommée Secrétaire de séance.

Johanna Soula lit l'ordre du jour :

- Approbation du Procès-verbal de la réunion du jeudi 25 juin 2024
- Acquisition et intégration dans le domaine public de la voirie clos de la verderie
- Acquisition et intégration dans le domaine public d'une partie de la voirie rue de la Chantraine
- Construction d'une crèche : choix des entreprises
- Aménagements des abords de la crèche et création d'une voie d'accès : choix des entreprises*
- Signature d'une convention territoriale globale avec la CAF du Nord
- Demande de fonds de concours auprès de la CCPC pour l'acquisition d'un broyeur
- Demande de subvention au titre des amendes de police : pose de feux micro régulés rue nationale
- Questions et informations diverses

13 votants + 3 pouvoirs

Approbation du Procès-verbal de la réunion du 25 juin 2024

Le procès-verbal de la réunion du 25 juin 2024 est approuvé à **l'unanimité**

14 votants + 4 pouvoirs

Acquisition et intégration dans le domaine public de la voirie clos de la verderie

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal que la commune reprenne dans le domaine public communal les voiries et réseaux du clos de la Verderie.

Il demande au Conseil de se prononcer favorablement en vue de l'acquisition à la société « avenir et patrimoine » des parcelles A 3416 (64 m²), A 3433 (423 m²) soit un total de 487 m² servant d'assiette aux voiries, réseaux divers, espaces verts et ouvrages publics au prix de 1 € et de l'autoriser à signer l'acte authentique par-devant notaire.

Il précise également que ces voiries entrent dans le calcul de la dotation globale de fonctionnement si l'on précise leur longueur en mètres linéaires à savoir :

- Clos de la Verderie : 78 m

Monsieur le Maire précise que cette acquisition aura lieu dans le cadre de la D.U.P. fiscale en application de l'article 1042 du Code Général des Impôts modifié par la loi 82-1126 du 29/12/82 qui exonère les Communes des taxes au profit du Trésor.

Délibération adoptée par 18 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION

Acquisition et intégration dans le domaine public d'une partie de la voirie rue de la Chantraine

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal que la commune reprenne dans le domaine public communal un reliquat de la voirie de la rue de la Chantraine .

Il demande au Conseil de se prononcer favorablement en vue de l'acquisition à Madame Musiale habitant 37 rue du long pré à Raismes des parcelles A 2316 (24 m²), A 2319 (10 m²) soit un total de 34 m² servant d'assiette aux voiries, réseaux divers, espaces verts et ouvrages publics au prix de 1 € et de l'autoriser à signer l'acte authentique par-devant notaire.

Monsieur le Maire précise que cette acquisition aura lieu dans le cadre de la D.U.P. fiscale en application de l'article 1042 du Code Général des Impôts modifié par la loi 82-1126 du 29/12/82 qui exonère les Communes des taxes au profit du Trésor.

Délibération adoptée par 18 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION

Construction d'une crèche : choix des entreprises

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commission d'appel d'offres s'est réunie le 23 juillet 2024 pour sélectionner les entreprises qui construiront la crèche.

La consultation des entreprises s'est déroulée sous la forme de la procédure adaptée.

La commission d'appel d'offres a vérifié la conformité et étudié les 62 dossiers de candidatures.

Après examen et délibéré la commission a retenu à l'unanimité les entreprises suivantes :

L O T	DESIGNATION	NOM DE L'ENTREPRISE	PRIX € HT
1	GROS ŒUVRE	VATP	235 974.00
2	CHARPENTE BOIS	SARL SUEUR	32 997.18
3	COUVERTURE ETANCHEITE	CHOQUET COUVERTURE	56 330.07
4	BARDAGE	CHOQUET COUVERTURE	49 265.83
5	MENUISERIES EXTERIEURES	COGEZ METAL	35 225.00
6	ELECTRICITE	ELEC MAZINGARBE	4 772.03
7	FAUX-PLAFONDS	REFLEX STAMI	22 502.55
		TOTAL € HT	437 066.65

Le Conseil Municipal valide le choix de la commission et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents du marché avec les entreprises retenues.

Délibération adoptée par 18 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION

Aménagements des abords de la crèche et création d'une voie d'accès : choix des entreprises

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commission d'appel d'offres s'est réunie le 26 juillet 2024 pour sélectionner les entreprises qui aménageront les abords de la crèche

La consultation des entreprises s'est déroulée sous la forme de la procédure adaptée.

La commission d'appel d'offres a vérifié la conformité et étudié les 11 dossiers de candidatures.

Après examen et délibéré la commission a retenu à l'unanimité les entreprises suivantes :

L O T	DESIGNATION	NOM DE L'ENTREPRISE	PRIX € HT
1	VRD	STPS	203 675.00
2	CLOTURES MOBILIER ESPACES VERTS	TERIDEAL	29 065.00
		TOTAL € HT	232 740.00

Le Conseil Municipal valide le choix de la commission et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents du marché avec les entreprises retenues.

Délibération adoptée par 18 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION

Signature d'une convention territoriale globale avec la CAF du Nord (Territoire de la Communauté de Communes Pévèle Carembault)

Monsieur le Maire présente la Convention Territoriale Globale, outil pertinent destiné à organiser de manière structurée et priorisée l'offre globale de service des Caisses d'Allocations Familiales.

Elle favorise le développement et l'adaptation des équipements et services aux familles, l'accès aux droits et optimise les interventions des différents acteurs.

La CTG constitue donc une démarche complète ayant pour objectifs :

- Avoir une vision globale et décloisonnée
- Fixer un cap commun
- Adapter son action aux besoins du territoire
- Faciliter la prise de décision
- Valoriser les actions

La CTG permet de partager un projet social de territoire sur des champs d'interventions communs :

- Enfance,
- Jeunesse,
- Parentalité,
- Accès aux droits,
- Inclusion numérique,
- Animation de la vie sociale,
- Logement,
- Handicap.

Réalisée dans le cadre d'une démarche partenariale, la CTG se concrétise par la signature d'une convention, sur une période pluriannuelle, entre la CAF du Nord et les communes du territoire de la Communauté de Communes Pévèle Carembault.

La 1ère CTG signée en 2020 est arrivée à son terme le 31 décembre 2023.

À la suite de cette présentation le Conseil municipal dispose des informations nécessaires à la délibération de ce jour.

Monsieur le Maire propose donc le renouvellement de la Convention Territoriale Globale du territoire de la Communauté de Communes Pévèle Carembault, du 01 janvier 2024 au 31 décembre 2028.

Le Conseil municipal autorise le Maire, à signer ladite convention et l'ensemble des documents nécessaires

Délibération adoptée par 18 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION

Demande de fonds de concours auprès de la CCPC pour l'acquisition d'un broyeur

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il peut être attribué à la Commune, une subvention de 3 000 € par la Communauté de Communes Pévèle-Carembault pour l'acquisition d'un broyeur à végétaux.

Le coût de ce broyeur est de 11 970 € HT.

Il propose au Conseil Municipal de l'autoriser à présenter le dossier de demande de subvention et à monter le dossier de financement correspondant.

Délibération adoptée par 18 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION

Demande de subvention au titre des amendes de police : pose de feux micro régulés rue nationale

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de poser 3 feux micro-régulés sur la route Départementale n°917 au carrefour de la rue nationale et de la rue du Général Leclerc.

Un devis estimatif des travaux, émanant de la société CITEOS s'élève à 47 659.10€ HT.

Cette opération est subventionnée par le Conseil Départemental à hauteur de 25 000 € maximum.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte de réaliser cet aménagement.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Département du Nord.

Délibération adoptée par 17 voix POUR, 1 voix CONTRE, 0 ABSTENTION

Questions et informations diverses

Crèche début des travaux de VRD et de la plate-forme au chantier le 30 septembre

Pose des micro pieux prévue vers le 20 octobre

Le festival : Toutes les mesures de sécurité sont prises. Un QR SAFE code est prévu ; tout incident sera traité dans les quelques minutes.

3000 personnes attendues.

L'aménagement de la place : coût 2 millions d'euros.

Plan presque définitif ; ne reste que le choix des matériaux.

Sens unique de la rue du Rossignol – riverains favorables

Aire de jeux : en attente de la fin des travaux de la crèche et dans la réflexion de l'aménagement de la place. Les terres retirées pour les travaux de la crèche seront étalées en profilant la future aire de jeux dont l'étude sera confiée à un paysagiste

Circulation sur la D120 : des plaintes de nouveaux riverains sont parvenues en mairie. Le trafic est de 4000 à 5000 véhicules par jour et 150 poids lourds. Cette circulation est ralentie au feu de la rue de Tenremonde et le bruit atténué grâce au nouveau revêtement de la chaussée. Ce n'est pas à la commune de Mérignies de mettre en place un délestage pour dévier les PL vers les autres axes. Une demande a été adressée de la part de la commune il y a plus d'un an au Vice-Président du Département en charge de la voirie départementale, nous n'avons pas eu de retour de sa part

Les inondations : Phénomène exceptionnel intervenu dans la nuit du 31 juillet au 1er août. 71 demandes de reconnaissance de catastrophe naturelle. Une délégation de sinistrés ont été reçus en mairie en présence du Vice-Président de l'interco à l'environnement et ses agents de son service afin de trouver des solutions pour éviter le débordement de la petite marque

Les villas de Jouvence : les conclusions du procès relayées par l'avocat indiquent que le permis de construire n'était pas recevable du fait de la décision unilatérale de l'ancien maire sans délibération du Conseil Municipal pour l'extension du réseau électrique et que le projet n'était pas en cohérence avec le schéma du SCOT à savoir le projet ne répond pas à développer une offre résidentielle abordable adaptée et diversifiée .

Un appel à la Cour de Cassation est déposé par les villas de Jouvence.

MAGEHA : a perdu le procès au tribunal administratif. Débouté pour la deuxième fois à la cour administrative suite à son appel contre l'expertise ;

CEF : le permis de construire a été déposé.

Voirie : Les entreprises pour la piste cyclable sur la D120 sont choisies.

9 octobre : formation à l'utilisation d'un défibrillateur en mairie vous pouvez vous inscrire pour la formation en envoyant un mail à Jean Pierre

Samedi 21 septembre : World Clean Up

Journée du patrimoine : exposition de photos et de plans

Habitat inclusif : Etude sur les besoins. 25 % des retraités sont sans ressources.

La population sera impliquée par la mise en place d'ateliers et de tours de table.

La Séance est levée à 22h00.

Paul Dhallewyn

Julien Voisin

Marie-Christine Lelay

Corinne Pruvot

Marie-Paule Ghestin

Cécile Van Lathem

Martine Perez

Jérémy Cappoen

Florian Chouya

Gislaine Choquet

Jean-Marcq Lorphelin

Johanna Soula

Jean-Paul Fleury

Florence Woillez